

209C1376
FR0000130809-FS0655

6 novembre 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE GENERALE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 novembre 2009, la Société de Prise de Participation de l'Etat (1) (12 quai de Bercy, 75012 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 4 novembre 2009, le seuil de 5% du capital de SOCIETE GENERALE et ne plus détenir aucun titre SOCIETE GENERALE.

Ce franchissement de seuil résulte du rachat par la SOCIETE GENERALE, en vue de leur annulation, de l'ensemble des actions de préférence détenues par la SPPE, soit 45 045 045 actions de préférence sans droits de vote, lequel rachat a été principalement financé par le produit de l'augmentation de capital réalisée par la SOCIETE GENERALE (2).

(1) Société anonyme détenue intégralement par l'Etat français.

(2) Cf. notamment prospectus visé par l'AMF sous le numéro 09-282 du 5 octobre 2009 et communiqué publié par la SOCIETE GENERALE en date du 4 novembre 2009.